



Dans la cadre de la traque engagée contre les salaires des agents fictifs dans les banques, le ministère des Finances (Minfi) informe qu'il a récemment sollicité la collaboration de la Délégation générale à la sûreté nationale (DGSN) et le ministère de la Justice sur les problématiques liées à l'authentification des pièces versées dans la chaîne règlement des salaires.

Sous la coordination de Robert Simo Kengne, directeur de la dépense de personnel et des pensions (DDPP), apprend-on, ces administrations ont organisé cette collaboration au vu de multiples insuffisances et anomalies constatées par le Minfi. Il s'agit des changements de domiciliation bancaire fantaisistes, des attestations de non redevances non authentifiées et non homologuées, de l'attribution non contrôlée des ordonnances d'avancements d'hoirie [héritage] conduisant aux malversations financières, de l'usurpation des titres et cartes nationales d'identité par des individus véreux, du détournement des fonds publics, du non-respect du délai de dépôt des dossiers dans les services assermentés à la direction de la solde du ministère des Finances.

À l'issue des échanges, des recommandations ont été formulées. « À l'endroit du ministère de la Justice, il a été recommandé d'organiser un séminaire d'explication en collaboration avec le Minfi sur le régime des ordonnances d'avancements d'hoirie. Quant à la DGSN, son rôle de veille [principalement sur la délivrance des pièces d'identité] et d'alerte à la sécurité des biens

et des personnes demeure de mise », apprend-on.

Pour le Minfi, il a été demandé d'actualiser et digitaliser le système Antilope (Application nationale de traitement informatique et logistique du personnel de l'État], traquer les agents fugitifs et fictifs dans les établissements de crédits, procéder au recensement des décédés dans les établissements de crédits puis, faire publier la liste de ces derniers dans le site web de la direction générale du budget (DGB).

Selon la DGB, l'opération d'assainissement du fichier des ayants droit et des bénéficiaires des pensions d'invalidité a déjà permis de faire des économies de plus de 10 milliards de FCFA par an. La coalition Minfi-Minjustice-DGSN intervient à la suite de la suppression de 10 000 agents publics fictifs sur le fichier solde de l'État pour une économie budgétaire annuelle d'environ 30 milliards de FCFA en 2019. À l'époque, la masse salariale tournait autour de pratiquement 1000 milliards FCFA pour environ 310 000 employés publics.

Grâce à l'opération de comptage physique du personnel de l'État (Coppe) lancé en avril 2018, la fonction publique camerounaise a pu identifier et expurger du fichier solde de l'État, des agents publics y émargeant irrégulièrement, du fait d'une absence non justifiée, d'une démission ou d'un décès non déclaré.

Ref : [Investir au Cameroun](#)
